



# COMMISSION FOOT EDUCATIF

## -- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

### Procès-Verbal n° 9

Réunion du :	<b>Mardi 10 OCTOBRE 2023</b>
Présidence :	<b>M. Guy BOURICHA</b>
Secrétaire :	<b>Mme Aline VERLAQUE</b>
Présents :	<b>Mme Ludivine REGNIER (CTD) MM. Frédéric BAUMANN - Tito DOUNGOUA-FOKY (CTD DAP) - Albert PATALANO</b>

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier et des feuilles de matchs des catégories U6F à U13F et U6G à 13G

#### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

## RAPPEL REGLEMENTS SPORTIFS

### LICENCES - QUALIFICATION

**ARTICLE 30** : Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la Ligue de la Méditerranée, le District ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence fédérale régulièrement établie au titre de la saison en cours.

Les conditions de participation individuelles ou collectives sont celles prévues par les Règlements Généraux, la Ligue de la Méditerranée et les présents règlements.

#### **ARTICLE 31 : QUALIFICATIONS - CARACTERE OBLIGATOIRE DE LA LICENCE**

1°/ Les qualifications des joueurs sont régies par les règlements généraux de la F.F.F.

Article 31 Ligue

– Caractère obligatoire de la Licence Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la LMF, ses Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club. Il est délivré une licence « Volontaire » à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football ni exercer de fonctions officielles (parent accompagnateur...etc.). En cas de non-respect de ces obligations, le club sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans l'Annexe 1 « Dispositions Financières » du présent règlement, sans préjudice des sanctions complémentaires pouvant être prise par la Commission compétente.

2° / Un joueur ayant commencé à disputer l'un des championnats organisés par le District ainsi que les diverses Coupes du Var, pour un club ne pourra participer pour un autre club à l'une de ces épreuves dans la même saison et dans la même division, même en cas de changement de résidence, ou venant d'un club dissous ou forfait général ou mis hors championnat ou en non-activité partielle ou totale. Il peut cependant participer pour un autre club dans cette même division mais dans une poule différente étant entendu qu'il ne pourra pas prendre part à des phases finales de cette même division.

Toutefois pour les catégories U6 à U13 ces dispositions ne sont applicables que pour un joueur ayant participé à plus de 5 (cinq) rencontres avec son ou ses club(s) précédent(s) lors de la même saison dans la même division.

3°/ Les infractions relatives aux paragraphes 1 et 2 de cet article, entraîneront la perte du match par pénalité si des réserves ont été formulées conformément aux dispositions de l'art. 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou une réclamation d'après match effectuée dans le cadre de l'article 187.1 des R.G

### RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS - APPELS

Les clubs désirant porter réclamation doivent, pour qu'elle soit recevable, se mettre en conformité avec les REGLEMENTS SPORTIFS : Chapitre V – Article 79

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

**Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes.**

**Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.**

**Merci d'avance.**

#### ● **Samedi 09 Décembre 2023** : U6G à U9G – PLATEAU DE NOËL FOOT DE COEUR

**Club ne possédant qu'un seul Terrain** : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

**Club possédant deux Terrains** : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

#### ● **Samedi 16 Décembre 2023** : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR....). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

# FEMININES

## PLATEAUX U6F A U11F

### HORAIRES DES PLATEAUX : de 10 H 00 à 12 H 00

Les clubs qui souhaitent accueillir des plateaux U6F / U8F Foot à 4, U9F / U11F Foot à 5 et U11F FOOT à 8 sont priés de se faire connaître par mail adressé au SECRETARIAT du DISTRICT DU VAR au plus tôt.

### CONVOCATION

**RAPPEL** (notre mail du 03-10-2023 à tous les clubs) : Convoquer l'ensemble des Equipes avec copie au District de manière, si nécessaire, à changer les horaires sur le FAL.

**Les convocations sont à voir sur le FAL.**

## CRITERIUM U13 F

### REPORTS DE MATCHS

**A JOUER LE 21 OCTOBRE 2023**  
ou en semaine avec accord des deux clubs

#### CRITERIUM U13F - Poule A

Journée N° 1 du 23 Septembre 2023 : MATCH N° 27192811

US LA CADIERE / TOULON USAM

#### CRITERIUM U13F - Poule B

Journée N° 1 du 23 Septembre 2023 : MATCH N° 27192855

SC TOULON / UA LA VALETTE

### FORFAIT GENERAL

#### CRITERIUM U13F Poule B

USAM TOULON – AMENDE FINANCIERE 32 €.

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

***RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE***

### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

*1<sup>ère</sup> Parution – Amende financière de 8 €*

1<sup>ère</sup> PHASE – Journée N°2 du 30/09/2023

#### CRITERIUM U13F

##### Poule A :

MATCH N° 27192817 – US LA CADIERE / JS LE BEAUSSET

MATCH N° 27192818 – TOULON USAM 1 / LITTORAL SPORT ACADEMY

MATCH N° 27192816 – AV S MAR VIVO / ENT PIVOTTE SERINETTE

##### Poule C :

MATCH N° 27192911 – FC PUGET SUR ARGENS / AS BRIGNOLES

MATCH N° 27192910 – SC DRAGUIGNAN / HYERES FC 2

# DESIDERATA

## CRITERIUM U13F

### EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13F

FC PUGET SUR ARGENS : U13F

FC LE REVEST : U13F

## U9F / U11F à 5

### EQUIPE JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI MATIN

ENT PIVOTTE SERINETTE : U9F / U11F à 5

FC LE REVEST : U6F – U8F et U9F - U11F à 5

# GARCONS

## RAPPEL / REGLEMENTS SPORTIFS

### FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

#### CHAPITRE III

Article 63 : FORFAIT EN MATCHES OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Pour un forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

**La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.**

### INFORMATIONS - FOOT EDUCATIF - CATEGORIES U6 à U13

#### Feuille de Match Informatisée

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

U13G – Gaby ROBERT

U13G – EXCELLENCE

U12G – Gaby ROBERT

U12G – EXCELLENCE

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :**

M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90

Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29

M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51

M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76

**RAPPEL** : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

## CATEGORIE U10 / U11

### PAS DE DESIDERATA : U10 – U11 Ces catégories se jouent sous forme de plateaux

Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

**Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées  
uniquement par le FAL**

## CATEGORIE U6G / U9G

### Plateaux U6G à U9G REFERENTS DE SECTEURS

**CTD DAP - DOUNGOUMA FOKY Nalia (TITO) : 06 74 29 29 09**

#### REFERENTS DE SECTEURS

RESPONSABLES	SECTEURS				
	1 - LE GOLFE	2 - DRAGUIGNAN	3 - CENTRE VAR	4 - HYERS CUERS	5 - TOULON
NOM	VIVERO	ZEGRE	PRUVOST	GERBY	LAUGERO
PRENOM	José	Nadia	Jean Charles	Hubert	Carole
Téléphone	06 99 36 83 83	06 10 25 53 89	06 88 72 07 76	06 17 91 79 73	06 46 41 52 50

### RAPPEL CONVOCATION

**RAPPEL** de notre mail du 03-10-2023 à tous les clubs) : Convoquer l'ensemble des Equipes avec copie au District de manière, si nécessaire, à changer les horaires sur le FAL.

**Les convocations sont à voir sur le FAL**

## CATEGORIE U13G / U12G

### CORRESPONDANCE

**ET S LORGUES** : Demande l'engagement d'une équipe supplémentaire en U13 HONNEUR.

> Plus de place pour la 1<sup>ère</sup> PHASE, OK pour la 2<sup>ème</sup> PHASE.

### FORFAIT GENERAL

**U13 HONNEUR Poule A :**

**US SANARY. AMENDE FINANCIERE 32 €**

# TIRAGE DU FESTIVAL FOOT U13G/U12G PITCH

## 1<sup>er</sup> Tour - Samedi 25 Novembre 2023

Le tirage au sort du 1<sup>er</sup> Tour du Festival Foot U13G/U12G PITCH a été effectué par Mme Aline VERLAQUE et M. Dominique LEMARIE en présence de Mme Ludivine REGNIER (CDT), MM. Guy BOURICHA, Frédéric BAUMANN et Albert PATALANO.

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 00

### RAPPEL

**Article 4 bis – AMENDE FINANCIERE DE 50 € EN CAS D'ABSENCE D'EQUIPE**

<b>Site N° 1 : FLAYOSC</b>		<b>Site N° 2 : LE BEAUSSET</b>	
stade MICHELAGE		stade Municipal	
Responsable :		Responsable :	
<b>Poule 1</b>		<b>Poule 2</b>	
A	ESTEREL	A	CARNOULES
B	SIX FOURS LE BRUSC	B	BAGNOLS EN FORET
C	TOULON ELITE FUTSAL	C	AC BERTHE
D	LE LUC	D	FLAYOSC
<b>Site N° 3 : OLLIOULES</b>		<b>Site N° 4 : SAINT MAXIMIN</b>	
stade Aldo PIEMONTESE		stade Guy DAUMAS	
Responsable :		Responsable :	
<b>Poule 1</b>		<b>Poule 2</b>	
A	LE MUY FC	A	CUERS PIERREFEU
B	CANNET DES MAURES	B	ASPTT TOULON
C	RAMATUELLE	C	BANDOL
D	OLLIOULES	D	SAINT MANDRIER
<b>Site N° 5 : GAREOULT (Club VAL D'ISOLE)</b>		<b>Site N° 6 : COGOLIN</b>	
stade Maxime POGNANT		stade GOLFARD	
Responsable :		Responsable :	
<b>Poule 1</b>		<b>Poule 2</b>	
A	BRIGNOLES	A	GRIMAUD
B	LES VALLONS	B	FREJUS ST RAPHAËL
C	LES ARCS	C	FC LA SEYNE
D	PIVOTTE SERINETTE	D	VAL D'ISOLE
<b>Site N° 7 : PAYS DE FAYENCE</b>		<b>Site N° 8 : LA GARDE</b>	
stade Intercommunal		stade Guy MOCQUET	
Responsable :		Responsable :	
<b>Poule 1</b>		<b>Poule 2</b>	
A	PAYS DE FAYENCE	A	RIANS
B	SC TOULON	B	PUGET SUR ARGENS
C	T MOURILLON JS	C	HYERES FC
D	SC DRAGUIGNAN	D	SANARY
<b>Site N°9 : LA FARLEDE (Club GAPEAU FC)</b>			
stade Jacques ASTIER			
Responsable :			
<b>Poule 1</b>			
A	STE MAXIME LA TOUR	A	NANS LES PINS
B	GAPEAU FC	B	CARQUEI LA CRAU
C	CALLAS CANTON	C	CŒUR DU VAR
D		D	

## ORGANISATION et REGLEMENT

TEMPS DE JEU (en cas d'absence) : 1 match 2 x 30 mn – 2 matchs 2 x 15 mn – 3 matchs 1 x 20 mn

### 1<sup>er</sup> Tour FESTIVAL FOOT - Samedi 25 Novembre 2023

#### 70 EQUIPES – 9 SITES

8 SITES de 2 Poules de 4 Equipes (8 Equipes par Site) = 64 Equipes :

Durée des rencontres 1 x 20 minutes

Pour chacun de ces 8 sites, les 2 premiers de chacune des poules sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> Tour (4 Equipes qualifiées par Site) soit 32 Equipes.

1 SITE de 6 Equipes de 2 Poules de 3 Equipes = 6 Equipes :

2 Poules de 3 Equipes – Durée des rencontres 2 x 15 minutes (les 2 premiers de la poule sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> Tour)

Pour ce Site 4 Equipes sont qualifiés pour le 2<sup>ème</sup> Tour.

**Restent après le 1<sup>er</sup> Tour : 36 EQUIPES**

### 2<sup>ème</sup> Tour FESTIVAL FOOT - Samedi 27 Janvier 2024

#### 36 EQUIPES

4 SITES de 9 Equipes (1 Poule de 5 Equipes et 1 Poule de 4 Equipes par site) :

Poules de 5 Equipes - Durée des rencontres 1 x 15 minutes

Poules de 4 Equipes - Durée des rencontres 1 x 20 minutes

Les 2 premiers de chacune des poules sont qualifiés pour la Finale Départementale (au total 4 Equipes qualifiées par Site) - Restent après le 2<sup>ème</sup> Tour : 16 EQUIPES

## DEROULEMENT

**13 H 45** : Accueil des Equipes (Fiche : d'Identité)

**14 H 30 à 17 H 30** : Matchs de Poule (voir détail ci-joint)

A la fin de chaque match, en cas d'égalité, les 2 équipes seront départagées par l'épreuve de Tirs au But

A l'issue de ces matchs un classement sera effectué comme suit :

1 – Nombre de points obtenus par les équipes durant les matchs

**Gagné** : 4 points – **Nul** : 5 Tirs au But (Vainqueur 3 points – Perdant 2 points) - **Perdu** : 1 point

2 – En cas d'égalité entre 2 équipes : par le goal avéragé particulier : résultat de la rencontre les ayant opposés (le résultat des tirs au but est pris en compte pour départager les 2 équipes)

3 – En cas d'égalité entre 3 ou 4 équipes celles-ci seront départagées par le goal avéragé général (différence de buts)

4 – En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de buts

5 – En cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura encaissé le moins de buts

6 – En cas d'égalité persistante, un test de jongleries sera organisé pour départager ces équipes ( 8 meilleurs résultats et si égalité persistante 9, 10, 11, 12 )

**NOTA : Les litiges, réclamations, suite disciplinaire seront examinés à la fin de chaque rencontre ainsi que les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le responsable du Département Technique présent sur le site.**

## IMPORTANT

- 1 - La fiche d'identité de l'équipe devra être dûment remplie et remise, à l'arrivée des équipes, au responsable désigné sur le site par le District du Var.
- 2 - En cas de retard ou d'empêchement de dernière minute, le dirigeant de l'équipe est tenu d'en informer au plus tôt le Département Technique : MME. Ludivine REGNIER (CTD) – tél. 06 08 28 92 25 ou M. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTDDAP) – tél. 06 74 29 29 09 ou M. Guy BOURICHA – tél. 06 71 58 42 72 qui répercuteront auprès des responsables des sites afin de ne pas perturber le déroulement de la journée.

**Seuls 2 responsables majeurs et licenciés auront accès au terrain**

**Prière de vous munir :**

- **d'un stylo pour remplir la Fiche d'Identité**
- **des licences joueurs et dirigeants**
- **2 jeux de maillots (couleur différente) ou Chasubles**
- **d'un ballon de FB. En bon état.**

# DESIDERATA

## U12 – U13

### EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

ENT PIVOTTE SERINETTE : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / : U12 PRE EXCELLENCE et HONNEUR

US BANDOL : U13 EXCELLENCE et HONNEUR / U12 HONNEUR

ET S LORGUES : U12 PRE EXCELLENCE

ENT. SAINTE MAXIME-PLAN DE LA TOUR : U12

AS BRIGNOLES : U13 et U12

ASPTT TOULON : U12 PRE EXCELLENCE

FC VIDAUBAN : U12

---

*Prochaine réunion  
Mardi 17 Octobre 2023*

**Le Président** : Guy BOURICHA  
**La Secrétaire** : Aline VERLAQUE